



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/917
12 juin 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Quarante-neuvième session
Point 39 d'ordre du jour
LA SITUATION EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

Lettre datée du 9 juin 1995, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent par intérim de l'Arabie saoudite auprès de
l'Organisation des Nations Unies

L'acte d'agression barbare perpétré par les Serbes de Bosnie à l'encontre de civils dans la ville de Tuzla ainsi que dans d'autres zones de sécurité en Bosnie-Herzégovine, et l'attaque terroriste menée, dans une région située hors de la zone d'exclusion aérienne de Croatie, contre l'avion à bord duquel se trouvait le Ministre des affaires étrangères de la République de Bosnie-Herzégovine et dans laquelle ce dernier a trouvé la mort sont autant d'atteintes caractérisées et alarmantes à la protection dont devraient jouir les populations civiles et innocentes d'un État qui ne cesse de subir l'agression des Serbes de Bosnie. En outre, la prise en otage de soldats des Nations Unies, et les menaces qui pèsent sur leur sécurité personnelle, sont la manifestation du mépris dans lequel sont tenus les principes fondamentaux du droit international. Le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite condamne ces actes et souhaite que soient prises les mesures dissuasives qui s'imposent pour maintenir la paix et préserver la sécurité des populations civiles et des soldats des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

Le Représentant permanent
par intérim

(Signé) Gaafar ALLAGANY
